

Du Haut de la Tour

Bulletin Municipal

Mars 2022
n°101

P. 2



*Aménagements et
urbanisme,
les projets 2022*

P. 7



*Histoire
« La tour de
l'horloge »*

P. 10



Vie associative



Chères Saint-Martinoises,
Chers Saint-Martinois,

Alors que nos espoirs renaissent avec l'amélioration de la situation sanitaire, de farouches craintes assombrissent notre horizon. La guerre de la Russie à l'Ukraine, menace notre équilibre et laisse à craindre une détérioration de la paix pour toute l'Europe. Plus que jamais le mot « **liberté** » résonne en chacune, chacun de nous. Cette liberté et démocratie qui sont attaquées et bafouées aujourd'hui même en Ukraine.

En ces moments où l'Histoire s'écrit, face à nos angoisses anciennes, nous avons le sentiment que la paix n'est jamais acquise. Il nous faut garder confiance et aider de la façon que nous pouvons ces populations.

C'est sur le terrain de l'Histoire que nous conduira au mois de mai, l'Association Départementale 1851. Celle qui s'est écrite ici, dans les Alpes de Haute-Provence, par la bravoure et le courage de Résistants républicains qui se soulevèrent en 1851 pour défendre la République contre le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte.

Nous avons tenu à honorer la mémoire de ces 9 Saint-Martinois, qui ont, par leurs actions engagées, défendu notre République, en dénommant la voie et place devant la mairie **Rue et Place des Résistants républicains de 1851**. Nous vous attendons nombreuses et nombreux,

le vendredi 13 mai à 17h pour inaugurer une stèle en leur honneur. Cette cérémonie sera suivie d'une conférence ainsi que d'une semaine d'événements autour de 1851.

Le détail du programme dans ces pages.

Cette année, l'équipe municipale a pris la décision de faire l'acquisition d'un tracteur. Suite à la vente du tracteur acquis avec nos deux communes voisines : Esparron et Allemagne ; l'absence de cet équipement essentiel était difficile à combler.

Nous pourrions une fois le budget voté, engager, entre autres, des travaux de fonds sur nos chemins communaux et bien d'autres chantiers sur lesquels nous étions jusqu'alors bloqués.

Aux côtés des Services du Patrimoine et de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous nous engageons vers une étude de stabilité et de structure de la tour de l'Horloge. Les désordres en pied de tour, sur le rocher, nous ont alerté sur l'urgence de poser un diagnostic « éclairé » des mesures de conservation. Cette opération bénéficiera des crédits de l'Etat, sur cet ouvrage emblématique classé Monument Historique depuis 1921. DLVAgglo est avec nous sur ce sujet, de part le transfert de compétence, et conduira dès cette année les restaurations du campanile et la sécurisation du dernier étage, bloquées jusqu'alors par les services du Patrimoine. Dans ce bulletin, vous retrouverez plus de détails sur nos actions pour 2022.

Au mois de juin, nous publierons un dépliant présentant tous les événements et rendez-vous festifs estivaux.

J'en profite pour vous dire de ne pas hésiter à adhérer à nos nombreuses associations sportives ou culturelles et amicales Saint-Martinoises, elles sont le ciment de notre village.



Enfin, une réunion publique sera programmée dans le courant du printemps afin d'échanger avec vous sur tous les sujets.

Laurence Dépieds



Aménagements et Urbanisme

Aménagement de l'accueil mairie

Dans la continuité du réaménagement de l'accueil de la mairie et de l'Agence Postale Communale ; en ce mois de février un nouvelle installation a été réalisée cette fois ci côté « accueil mairie ».

Un cloisonnement vitré a été mis en place par la société Manosquine *Venturelli*. Ce système permet de créer un espace de confidentialité, si besoin, et favorise l'accueil et le suivi des dossiers dans de bonnes conditions.



Accueil de la mairie

LES TRAVAUX POUR 2022

Études de la tour de l'horloge

Lors d'une visite de contrôle de la tour de l'horloge, nous avons constaté de larges fractures dans les rochers à la base de la tour.

Nous avons alerté les services de l'Etat, Préfecture, Direction Régionale des Affaires Culturelles et le service bâtiment de DLVAgglo, afin d'évaluer la situation.

Pour l'heure, il apparaît que la tour n'a subi aucun dommage. Depuis les derniers relevés, elle n'a pas de fissures supplémentaires.

En accord avec ces services, il a été décidé la nécessité d'avoir une vision précise de ces éventuels mouvements de sol afin de prévenir la stabilité de la tour.

Pour ce faire, une étude de sol ainsi qu'une étude de structure seront conduites d'ici l'été.

Ce travail sera réalisé conformément au bâtiment classé Monument Historique par un architecte du Patrimoine agréé de la DRAC et compétent en ingénierie structure.

Plan Local d'Urbanisme

Nous avons également mis pour 2022, à l'ordre du jour, la révision du Plan Local d'Urbanisme. Ce document d'urbanisme essentiel nécessite d'être revu et précisé. Ce sera un chantier de longue haleine pour lequel vos élus sont pleinement investis. Nous devons passer pour ce faire par une agence spécialisée. Un cahier des charges est d'ores et déjà rédigé afin de sélectionner le bureau d'études qui réalisera ce travail préalable.

Cette étude est estimée pour un montant de 40 000€.



Visite avec le service RTM de l'ONF

La tour de l'horloge est notre pépite patrimoniale mais elle est aussi celle de tout un territoire c'est pour cela que nous pourrions bénéficier de subventions de l'état, pour l'étude mais également les travaux de confortement.



LES TRAVAUX POUR 2022, SUITE....

Installation de colonnes semi-enterrées



Cette année est programmé l'aménagement de colonnes semi-enterrées de tri sélectif et de dépôt d'ordures ménagères. Nous étions sur liste d'attente des communes ayant sollicité le Service Environnement de DLVAgglo, depuis plusieurs années ; cette opération pourra être réalisée au début de l'été.

Ces colonnes ont pour but d'améliorer l'aspect visuel et paysager de l'entrée du village côté route d'Allemagne ; tout en facilitant les dépôts et en étant plus accessibles.

Les containers semi-enterrés sont financés par DLVAgglo. L'ingénierie sera elle, prise en charge par la commune.

Nous avons fait le choix de maintenir en lieu et place ces containers, tout en repensant leur installation. Pour cela, une autorisation a été déposée auprès du département, propriétaire du sol ainsi qu'une déclaration préalable de travaux, puisque cet aménagement se situe dans le périmètre de protection de la tour.



Exemples de colonnes semi-enterrées avec deux finitions différentes

A la crèche et à l'école...

Des travaux de peintures seront proposés au budget 2022. Ainsi, nous projetons la réfection de la salle d'accueil de la crèche municipale ainsi que celle de la cantine de l'école.

**LA PROPRETE DU VILLAGE EST
L'AFFAIRE DE TOUS**

**Aidez nous à maintenir un bon état de
propreté dans le village.**

**Nous constatons trop de déjections
canines partout dans le village.**

**Vos chiens doivent être sortis et tenus
en laisse eux ne savent pas ce qui est
interdit ou permis.**

PENSEZ A CEUX QUI RAMASSENT !

Dans le village...

Des réfections de voirie sont nécessaires en plusieurs points du village. Nous essaierons d'en réaliser le plus possible.

Notamment, nous interviendrons dans une traverse afin de la réhabiliter.

Nous avons également programmé plusieurs chantiers de goudronnage.

Enfin, des installations de mobiliers urbains et des plantations sont prévues afin d'améliorer l'embellissement de notre village.



Le nouveau site internet

Né en 2016, l'ancien site internet de la mairie avait fait son temps...

Il devenait de plus en plus difficile d'accès pour les employés chargés de l'alimenter... Il refusait de prendre les formats PDF... et la société « Galets bleus » qui s'occupait de sa maintenance avait fermé ses portes.

Il devenait urgent de le reprendre et surtout de le remettre en fonctionnement.

Ça a été chose faite au début de l'été...

Un certain nombre de pages ont été remises à jour...

De nouvelles rubriques ont été ajoutées pour faciliter votre vie quotidienne. Les infos sont données en temps réel... et le site est mis à jour dès qu'il y a une information nouvelle.

Les comptes-rendus des conseils municipaux y figurent, les menus de la cantine sont à jour...

Les bulletins municipaux y figurent également.

Les événements de la commune sont systématiquement publiés.

Il se peut qu'il y ait des erreurs, des omissions (voire des fautes d'orthographe...). Nous ne sommes pas infaillibles !!! Et elles sont, bien évidemment, involontaires. Merci de nous les signaler via le mail de la mairie afin qu'elles soient rectifiées.

Les cloches de l'église

Le très beau clocher pyramidal qui domine l'église de Saint-Martin abrite aujourd'hui deux volets de cloches. Les traces sur les murs laissent penser qu'à l'origine le clocher a pu supporter 4 cloches, dans les 4 ouvertures prévues à cet effet.

Un peu d'histoire

A la lecture de l'inscription du millésime sur les cloches, on apprend qu'elles ont été refondues en 1890.

Des recherches montrent qu'elles sortent de l'atelier de Charles Arragon, ingénieur, chevalier de Léon XIII, fondateur à Lyon.

Les chevaliers de Léon XIII est un ordre pontifical qui récompense les serviteurs de l'Eglise soucieux de propager les enseignements pontificaux, de participer à des œuvres de charité et de s'entraider en cas de besoin.

En 1885, Charles Arragon (1848-1907) reprend les établissements Guillet. Il rappelle ses prédécesseurs dans l'intitulé de l'entreprise : ANCIENNES MAISONS C. GULLIET & V^{ve} GULLIET FILS. Charles ARRAGON SUCCESSEUR. Il s'attribue leur médaille de bronze reçue en 1872 à l'Exposition Universelle de Lyon. La dernière cloche connue de Charles Arragon est fondue à Goudargues (Gard) en 1905. Il décède le 2 mars 1907, 16, chemin de la Mouche à Lyon 3^e. L'office religieux est célébré en l'église .../...



.../... Saint-Louis à Lyon. Il est inhumé à Pont-de-Beauvoisin (Isère). Sa tombe ne rappelle pas sa qualité de fondeur, mais « Ingénieur, Chevalier de l'ordre de Léon XIII ». Il n'a pas eu de successeur.

Les cloches Instruments de communication

Instruments de communication, touchant une population importante et dispersée, les cloches jouent un rôle considérable dans la vie quotidienne des paroissiens. Qu'elles sonnent l'angélus, lors de chaque cérémonie religieuse ; le tocsin en cas de danger ou le glas en cas de deuil ; les cloches étaient régies par un « règlement pour la sonnerie des cloches » instauré par chaque évêché.

Par exemple, la sonnerie horaire des cloches fut rendue obligatoire par le concile de 801 d'Aix-la-Chapelle.

Les grandes paroisses et les cathédrales possédaient plusieurs cloches aux sonorités et aux fonctions bien différentes, actionnées par le fameux sonneur de cloches. Ainsi, le célèbre « Bourdon », la plus grosse cloche de Notre-Dame de Paris, ne sonne que pour les grandes fêtes comme Noël ou Pâques.

Mais une cloche coute cher pour les petites paroisses de nos campagnes, et pour celles qui n'en possédaient pas ; c'était le campanier qui actionnait sa clochette sur la place du village pour signaler un baptême ou un enterrement.

On appelait campanier ou « clocheteur » la personne qui annonçait les baptêmes sur la place principale du hameau ou précédait les convois funèbres en agitant une petite cloche ou clochette. La coutume de signaler le passage d'un cortège funèbre par ce campanier vêtu de noir, appelé familièrement le « clocheteur des trépassés » s'est conservée jusqu'au début du xx^e siècle dans les campagnes, alors que dans les villes officiait plutôt le crieur des morts.

Les paroissiens eux-mêmes doivent contribuer au paiement de la cloche du village, offrant selon leurs moyens, des vieux sous, des clous et d'autres matériaux au fondeur de cloche qui fabrique la cloche au pied de l'église. On vénère la cloche au point même de la baptiser en présence d'un parrain et une marraine, choisis

le plus souvent dans la haute bourgeoisie ou la noblesse.



La grosse cloche indique également que Charles Dol est le parrain des cloches. Il s'agit d'un prêtre.

Ces cloches ont été refondues en 1890. Elles présentent donc un intérêt historique et patrimonial important pour notre commune. Les archives communales ne conservent pas de trace de l'achat ou de l'installation des cloches.

Lors d'une visite de contrôle par la société Azur-Carillon, il a été signalé une importante dégradation du joug et des consoles soutenant des cloches. Par précaution, les cloches ne sont plus utilisées depuis environ 2 ans.

En concertation avec l'association paroissiale, la mairie s'est engagée à les restaurer.

Laurence Dépieds, maire de Saint-Martin-de-Brômes a réuni les membres de l'association paroissiale, dans l'église, pour expliquer les modalités de l'action en vue de la restauration des cloches. Il y aura, via la Fondation du Patrimoine, un financement participatif pour couvrir une partie des frais engagés. .../...



.../... L'association paroissiale s'engage à faire le maximum pour assurer le succès de cette opération.

Madame le maire ajoute qu'elle a rencontré Monseigneur Jean-Philippe Nault, évêque de Digne, qui a proposé son concours par une célébration pour la dépose et la remise en place des cloches.

Cette restauration est soumise à l'avis de l'expert campanaire qui doit se rendre sur site dont la visite ne devrait plus tarder. Initialement prévue en 2 phases, et au vu du retard pris, la totalité de l'opération sera conduite en 2022. Un devis a été établi pour le remplacement des jougs.

Les cloches seront déposées et rapatriées dans l'atelier d'Azur-Carillon à Flassans-sur-Issole (Var).

Les jougs, les consoles et les battants seront remplacés. Les consoles de fixation seront reposées. Les cloches feront l'objet d'un nettoyage et seront remises en place.

Le conseil municipal a prévu cette restauration au budget 2022 pour un montant de 13 819,20€. Une procédure de classement au titre des Monuments Historiques est en cours.

*Jean-Michel Bouge
Pour la commission Culture*

Environnement PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Le Parc Naturel du Verdon face aux défis du changement climatique.

Un climat plus chaud et des extrêmes plus marqués, une évolution depuis les années 1960 et qui continueront d'augmenter jusqu'au moins le milieu du siècle. Ce sont bien sûr des risques accrus pour les écosystèmes et les activités économiques.

« Le changement climatique et ses impacts sont aujourd'hui une réalité et font partie intégrante des grands enjeux de société. Le PNRV n'en est pas exempt avec des journées de plus en plus chaudes, des tensions de plus en plus fréquentes sur les ressources en eau, des observations de dépérissement dans les peuplements forestiers, des baisses de productivité agricole, etc...

Le changement climatique, qui s'accélère plus rapidement sur les continents et dans le bassin méditerranéen, est un catalyseur et un révélateur d'autres problèmes ornementaux déjà existants, comme les changements d'usage des sols - urbanisation, culture intensive - ou la pollution croissante qui contribuent notamment au déclin de la biodiversité.

Des rapports confirment et renforcent la légitimité des Parcs naturels Régionaux à s'engager dans le combat pour des territoires favorables à la biodiversité et plus résilients

vis-à-vis des effets du changement climatique, en privilégiant notamment les solutions fondées sur la nature.

En France et sur le pourtour nord-ouest du bassin méditerranéen, les surfaces forestières ne cessent d'augmenter depuis le début du XX^{ème} siècle à la faveur principalement des changements d'usage des terres et plus particulièrement de la déprise agricole. De nombreux services sont rendus par ces forêts et leur maintien est essentiel à l'équilibre environnemental, social et économique du territoire. Les écosystèmes forestiers sont des habitats pour la biodiversité. Ils permettent de séquestrer du carbone, d'offrir des espaces de loisirs et touristiques, de produire du bois pour différents types d'usage et de préserver les sols et réduire les risques d'inondation en limitant l'érosion des versants.

Le pastoralisme au cœur des enjeux de climat et de biodiversité.

Le terme générique de « pastoralisme » définit l'ensemble des activités liées à l'élevage de troupeaux d'herbivores domestiques dont l'alimentation est assurée, pour tout ou partie,

.../...



.../... par le pâturage de ressources naturelles spontanées herbacées, arbustives et/ou arborées. Les espaces pastoraux occupent 40 % de la surface du territoire du PNRV. Ils représentent 20% des exploitations du Parc, soit le double de la moyenne régionale. Le pastoralisme joue plusieurs rôles sur le territoire : il assure une production locale (de qualité) nécessaire au regard des enjeux futurs de souveraineté alimentaire. Il participe à la valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux. Il assure également, par le pâturage, la fauche et le débroussaillage, le maintien des paysages ouverts, favorables à la biodiversité, tout en participant à la défense de la forêt contre les incendies.

La culture de lavande face aux contraintes environnementales et climatiques.

Les grandes étendues de lavande et lavandin, environ 5 500 ha, qui règnent sur les parties hautes du plateau de Valensole, forment un paysage agricole emblématique du tourisme de la région provençale. Ces champs de lavandin fournissent 90% de la production mondiale d'huile essentielle de lavandin. Malgré ce succès, depuis plusieurs années, les lavandiculteurs font face à plusieurs difficultés : la pollution des nappes phréatiques contaminées par le résidu d'un ancien herbicide, la dégradation des sols et une recrudescence de dépérissement du lavandin entre autres sous l'effet des cicadelles qui, en piquant les plants, transmettent une bactérie - maladie du Stolbur. A cela s'ajoutent les effets du changement climatique, particulièrement contraignant ces dernières années avec la succession de vagues de chaleur et de sécheresse, qui fragilisent les cultures et intensifient les effets du dépérissement. Face à ces enjeux, les agriculteurs ont cherché des solutions et ont été épaulés dans leur démarche par le projet REGAIN qui a permis de mettre à disposition des moyens humains et financiers. L'ambition de ce projet est de faire évoluer les pratiques pour aller vers des agrosystèmes plus durables et résilients afin de maintenir la vocation agricole du plateau de Valensole ».

Ces quelques lignes sont tirées d'un cahier territorial du Parc Naturel Régional du Verdon. Il est à votre disposition à la mairie pour en savoir plus (beaucoup plus !) avec des cartes et des graphismes.

A très vite.

*Les délégués au Parc :
Lucie Gossmann – Nicole Pianetti – Alain Knorr*



**Comme l'an dernier,
nous vous proposerons une
animation pour la
Journée mondiale de l'environnement
Le samedi 16 septembre 2022
Le programme à venir...**



Jeunesse, école et petite enfance

LA CRÈCHE MUNICIPALE LES DIABLOTINS

En ce printemps 2022, nous sommes heureux à la crèche d'accueillir 11 petits diabolos, venant de différents horizons : Saint-Martin-de-Brômes bien sûr, mais aussi Allemagne-en-Provence, Esparron-de-Verdon et Gréoux-les-Bains.

Ils apprennent à vivre les uns avec les autres, à partager, à se respecter, à faire attention aux plus petits, bref le début de la socialisation dans un cadre chaleureux et une ambiance familiale, du fait des différences d'âge.

Pour un enfant de 3 ans qui aime courir, ce n'est en effet parfois pas facile d'apprendre à faire attention au petit copain qui marche à quatre pattes et qui se met debout avec un équilibre encore précaire. Mais c'est aussi pour le même enfant joie et fierté de pouvoir aider le plus petit et lui montrer ce qu'il sait faire !

Tous profitent des nombreuses activités d'éveil tout au long de la journée, construction, modelage, dessin, chants, danse, jeux d'imitation et, lecture, notamment le vendredi avec la visite régulière d'une personne de la médiathèque de Gréoux qui leur apporte de nouveaux livres.

En tous cas, les beaux jours qui arrivent vont permettre à tous de bénéficier du jardin avec sa structure et ses nombreux jeux d'extérieur.

A très bientôt,
L'équipe de la crèche



UN BEAU PROJET

Un projet original, né d'une idée d'un de nos jeunes Saint-Martinois, va voir le jour très prochainement.

Ce jeune nous a fait une belle proposition : créer un panneau identifiant le City Stade.

Ce panneau sera réalisé par ses soins avec la technique du graff, sur son idée artistique.

S'en suivra une proposition de découverte de cette technique aux jeunes Saint-Martinois.

L'ÉCOLE COMMUNALE

La décision de fermeture d'une classe est tombée jeudi 10 mars par un arrêté pris en Comité Départemental de l'Éducation Nationale.

Nous avons tenu à vous apporter toutes les informations sur cette situation que nous estimons critique pour le village.

Lundi 14 février, en préparation de la carte scolaire, a été transmis à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, un dossier complet montrant la vitalité démographique de notre village, avec les perspectives possibles en matière d'urbanisme, l'arrivée de familles que nous connaissons chaque année .../...

.../... Vendredi 25 février, nous avons appris la décision de l'Education Nationale de supprimer une classe. Information qui ne nous avait pas été délivrée par l'IEN. La suppression de cette classe ne nous semblait pas être un sujet à l'ordre du jour.

Attache a alors immédiatement été prise auprès de nos parlementaires et de Mme la Sous-Préfète et Mme la Préfète ainsi que de Mme la Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

Toutes informations utiles à la défense de notre classe leur ont été apportées. De plus, bien avant cette décision, nous avons engagé des démarches pour évaluer un possible rapprochement avec Esparron. A savoir, permettre l'accueil des petits Esparronnais dans notre école.

Mme la Sous-Préfète et M. l'IEN, ont reçu nos inquiétudes quant à l'avenir. De telles conditions d'exercice rendent difficile la tâche des enseignants et mettent tous nos enfants en difficultés.

A l'heure même où semble être au cœur des préoccupations de nos édiles, la ruralité, dans ce domaine, celle-ci n'entre pas en ligne de compte.

Nous déplorons l'absence de communication précise et détaillée, la présentation de cette carte scolaire et les explications de compréhension qui vont avec. Nous n'avons pas été associés aux échanges avec les instances décisionnelles. La décision est tombée telle une sanction...

De nouveaux échanges auront lieu d'ici la fin de l'année scolaire, et ce qui sera décisif pour infliger la décision sera le nombre d'élèves inscrits en juin 2022 pour la rentrée de septembre.

Rien n'est perdu...

Cette situation a déjà existé. Ne perdons pas espoir.

Vous savez pouvoir compter sur NOUS.

Nous ne baissons pas les bras, d'ici le mois de juin, nous mettrons tout en œuvre pour rendre possible l'arrivée des enfants d'Esparron-de-Verdon et apporter des effectifs révisés.

Nous saluons l'investissement de l'Association des parents d'élèves,

Des représentants de parents d'élèves, des agents communaux, de la directrice et des enseignants de notre école.

Merci aux nombreuses, nombreux signataires de la pétition, et à leur présence chaleureuse lors de l'occupation de l'école.

Nous tenons à vous remercier

MERCI vos efforts ne sont pas vains !



Vie économique

PORTRAIT - PASSION

Anaïs, notre Coiffeuse

A Saint-Martin-de-Brômes, nous avons la chance, l'avantage, surtout si on habite le village « intra muros », d'avoir une coiffeuse à quelques pas de chez soi... Une Saint-Martinoise pur sucre, fille de Nathalie et Daniel Aillaud, entrepreneur en bâtiment à Saint-Martin, petite-fille d'Eliane Aillaud et de Michèle Cayol.

Elle a suivi le cursus scolaire, primaire et secondaire, de jeunes du village, et donc le collège de Riez, pour s'orienter ensuite vers le lycée professionnel Alexandra David-Neel, à Digne, où elle entre dans l'école de coiffure et au bout de 2 ans, en 2005, décroche le CAP de coiffeuse. Elle complète alors sa formation professionnelle à l'école de coiffure René Attoyan, à Marseille, en préparant en 2 ans le BEP qu'elle obtient sans difficultés en 2007, elle a 19 ans.

Sans attendre, en novembre de cette année-là, elle s'installe à son compte comme coiffeuse à domicile qu'elle exercera jusqu'au 16 février 2013. A cette date, elle ouvre son propre salon

.../... de coiffure en lieu et place de l'épicerie du village qui vient de fermer. C'est bien sur son papa, Daniel, qui lui aménage le local en un coquet petit salon, accueillant et propre, où il nous est agréable de nous rendre.

Elle est donc désormais l'artisanne coiffeuse de l'entreprise individuelle « Coupe' et Coiff ». La clientèle qu'elle avait à domicile lui est restée fidèle, mais elle s'est élargie par le bouche à oreille aux localités voisines de Gréoux, d'Allemagne, de Montagnac, Riez, Valensole et même jusqu'à Moustiers et les Salle-sur-Verdon... Une clientèle composée surtout de femmes, mais pas que, il y a aussi des hommes – je suis un fidèle d'Anaïs - et aussi les enfants des parents, en majorité dans la tranche d'âge de 40 à 80 ans et plus... Le service rendu est précieux pour ces grands aînés de notre village, plutôt des aînées d'ailleurs, qui viennent pour des mèches, des couleurs, des brushings...



Histoire

Au fil des archives communales

La tour de l'horloge

Séance du 28 juillet 1867

« M. le maire expose ce qui suit... La commune de Saint-Martin a acquis la tour carrée située au haut du village qui avait appartenu à l'hoirie Vuget. Ainsi que cela résulte d'un acte passé devant M. Voutignon, notaire à Riez le 30 mars 1866... Le prix du dit acte est de 400 francs ». Dans cette même séance, nous apprenons qu'une cloche et son campanile ont été installés au sommet de la tour.

Séance du 4 juin 1905

« Le Président déclare la séance ouverte et communique au conseil l'état de délabrement de la tour de l'horloge. Les plafonds des différents étages et les échelles qui y donnent accès menacent de s'effondrer journellement ; et rendent plus pénible et par tant plus dangereux la mission de la personne chargée du remontage de ladite horloge.

Anaïs est à l'aise dans ce métier de contacts permanents qu'elle assure dans son village, dans ses racines, pourrait-on dire, où elle vit avec son conjoint, ses trois enfants, Nolan 11 ans, Livio 8 ans et Mahé 18 mois, au milieu de sa parentèle toute proche (les Aillaud, les Cayol...).

Tous nos encouragements et nos félicitations ainsi que notre reconnaissance à cette jeune femme compétente, courageuse et discrète !

Daniel Fierobe

Le classement de 1921

La tour est classée en totalité en 1921. Cette protection est concomitante à l'engagement de travaux d'urgence. La stabilité de la tour est en effet précaire, suite à un tremblement de terre et à un coup de foudre qui causent des dommages importants. Des travaux de maçonnerie seront engagés entre 1922 et 1936. L'arrêté de classement ne comprend ni descriptif, ni historique, ni argumentaire justifiant cette protection.

M. le maire fait remarquer que pour éviter des accidents toujours regrettables, il est nécessaire de faire de grandes réparations dans tout l'intérieur du monument et prie le conseil municipal de vouloir bien examiner au cours de la session, les voies et moyens de faire face à la dépense de réparation de la dite tour de l'horloge, dépense qui pourra s'élever approximativement à la somme de quinze cents francs.

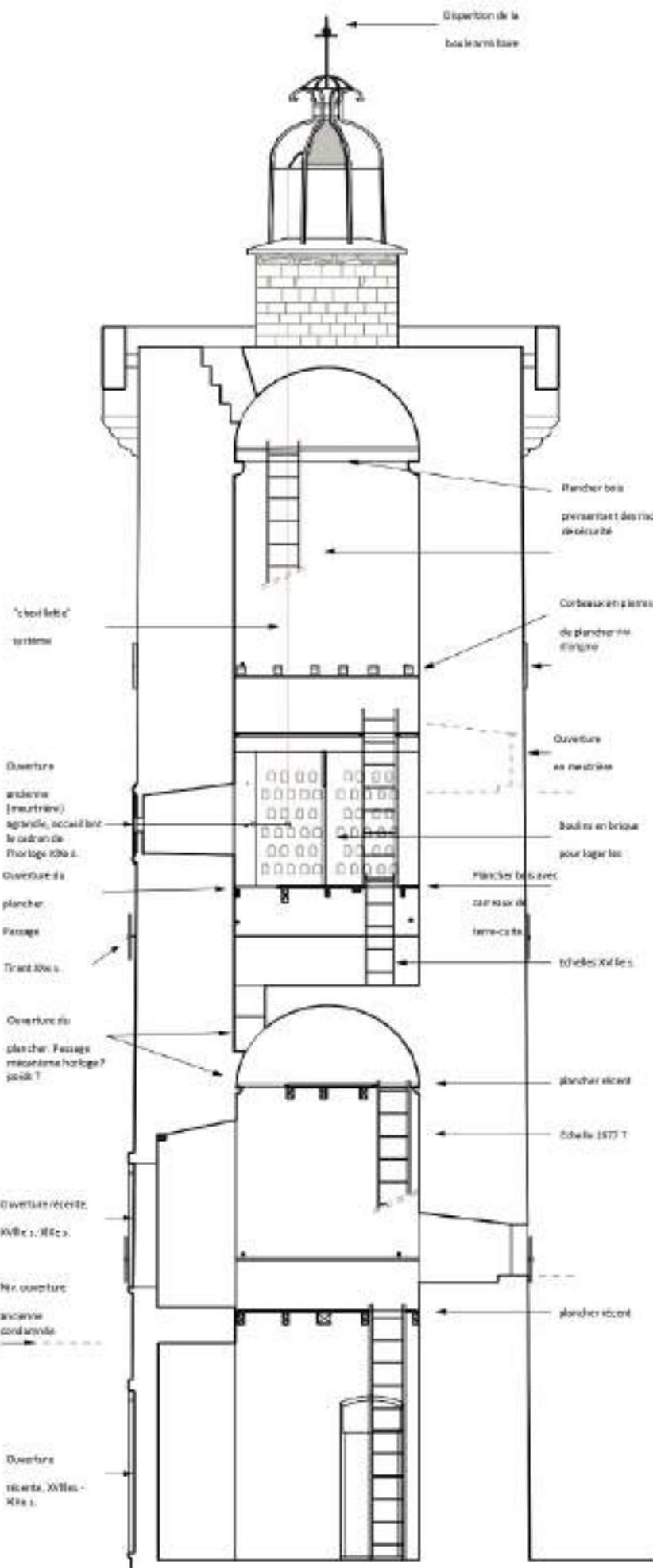
Le conseil municipal, considérant l'urgence extrême des travaux à effectuer à la tour de l'horloge :

considérant que les réparations à faire, tant extérieurement qu'intérieurement s'élèveraient à la somme de quinze cents francs.

Considérant que les ressources disponibles de la commune ne sont pas suffisantes pour couvrir le montant de la dépense,

Considérant que d'autres travaux non moins importants devront s'effectuer au cours de l'année 1905.

.../...



Extrait de l'étude de la tour par l'architecte du Patrimoine Mme PELLEN

.../...« est d'avis » d'autoriser M. le maire à faire une demande à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts, à seule fin que la tour de l'horloge soit classée comme monument historique et prenne charge à l'Etat.

La commune se réserve toutefois le droit de maintenir l'horloge dans l'état et lieu où elle est située ».

Séance du 15 mars 1906

« Le Président a ouvert la séance et exposé au conseil l'état de vétusté et de dégradations de la tour du donjon. Il a montré à l'assemblée que ledit édifice était un danger permanent pour la population ; proposé de demander une subvention au Conseil Général et déposé sur le bureau un devis des travaux à effectuer dressé par M. M. Tardivy menuisier et Dépieds maçon.

Le conseil municipal, Considérant que les travaux dont il s'agit sont devenus indispensables par suite de l'état de vétusté de l'édifice actuel qui menace de s'écrouler à chaque instant et que les ressources de la commune ne lui permettent de concourir à la dépense que pour une somme d'environ (blanc).

Le conseil municipal, considérant que les travaux dont il s'agit sont devenus indispensables par suite de l'état de vétusté de l'édifice actuel qui menace de s'écrouler

La cloche

Dans l'ouvrage « Provence des campaniles » de Sved, il est noté que : la cloche de la tour a été fondue par *Peyre et fils, fondeur Porte Saint Lazare à Avignon, en 1866.*

Il est inscrit sur celle-ci :

*M. Jean Joseph BURLE, Maire
M. Louis MAUXXX, adjoint
M. Léon SAMXXX, Horloger
Commune de Saint Martin de Braumes*

Transcription fidèle à la gravure

1866 Une tour de l'Horloge

Une horloge civile pour remplacer la mesure canoniale du temps. Le cadran de l'horloge fut implanté en façade sud, celle vu depuis le village. Pour cela la tour fut aménagée afin d'accueillir le mécanisme (perçement de la voûte et du plancher). Un campanile fut installé sur la terrasse. Cet ancien mécanisme est aujourd'hui conservé dans la salle du conseil municipal.

à chaque instant et que les ressources de la commune ne lui permettent de concourir à la dépense que pour une somme d'environ (blanc)

Considérant que la géographie de A. Joanne donnant (page 59) une gravure de la dite tour d'après une photographie communiqué par la commission des monuments historiques que la même tour étant (page 60) classée comme « monument historique » prouve que cette tour à mâchicoulis est digne d'être conservée.

Par ces motifs...

Le conseil, approuve le devis dressé par M. M. Tardivy et Dépieds ; vote la somme de (blanc) francs pour concourir à la dépense évaluée à treize cent trente et un francs et sollicite de la bienveillance du Conseil général et de M. le Préfet une subvention de (blanc) francs pour suppléer à l'insuffisance des ressources de la commune ».

Séance du 26 septembre 1920

« M. Le maire fait part au Conseil de la crainte qu'inspire la solidité de la tour qui somme notre village à toutes personnes soucieuses de conserver le souvenir des temps écoulés, constitué par les monuments que nous ont légués nos ancêtres, et que notre génération doit conserver par tous les moyens. De ce nombre est la tour qui orne notre pays, Bâtie sur des blocs de roches qui se disloquent tous les ans un peu plus donnant à tous les visiteurs l'impression pénible d'un écroulement toujours possible. Accident qui serait regrettable pour les visiteurs et artistes et en même temps lamentable pour les habitants à proximité de cette tour qui pourraient être ensevelis sous les débris de cette masse de pierre. Notre commune est malheureusement trop pauvre pour entretenir à elle seule ce monument qui fait partie du domaine

Artistique de la France. Monsieur le maire demande au conseil de s'associer à lui pour demander à monsieur le ministre des Beaux-Arts le classement de la tour de Saint-Martin-de-Brômes comme monument historique. Adopté sans opposition ».

Cette demande sera acceptée et la tour de l'horloge sera classée monument historique le 21 janvier 1921. Elle fera l'objet de travaux de restauration conjointement financés par les services de l'Etat et la commune pour partie ; car ensuite la commune refusera de contribuer à un apport financier. Ce sera le cas en 1923 et en 1927 ou lors de ces deux conseils, la commune rejette la demande de participation du ministre des Beaux-Arts.

Séance du 10 octobre 1930

M. le maire expose au conseil que les dégâts causés par la foudre à la tour de l'horloge classée comme monument historique, par l'orage du 18 juillet sont très importants, un plancher a été complètement, je cite :

« effondré des travaux de maçonnerie démolis la tour de l'horloge a été démolie et des dégâts ont été occasionnés aussi à l'horloge. De ce fait il y avait lieu de demander aux pouvoirs publics une subvention pour calamité publique.

L'administration des Beaux-Arts a étudié un devis pour fourniture et pose d'un paratonnerre.

Ce devis est de cinq mille francs y compris imprévus et honoraires, la participation de la commune est de trois mille francs ».

Vu les dégâts que je vous ai déjà énoncés ci-dessus et tout une nouvelle part incombera à la commune. Je vous propose de demander aux pouvoirs publics la somme de dix mille francs pour couvrir ces réparations :

Le conseil :

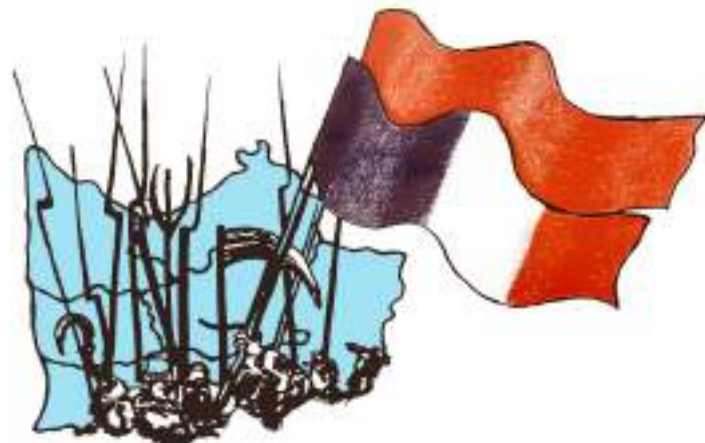
Oui l'exposé de M. le Maire après s'être rendu compte des dommages causés par la foudre à la tour de l'horloge lors de l'orage du 18 juillet demande qu'il soit accordé à la commune de Saint-Martin-de-Brômes une somme de dix mille francs pour calamités publiques ».

*Laurence Dépieds
Extraits des délibérations du Conseil Municipal
Conservées à la mairie*

1851

Habitants et Amis de Saint-Martin-de-Brômes, voici une page d'Histoire qui concerne de près votre territoire, le soulèvement républicain de 1851. Cette commune, le département appelé alors Basses-Alpes et le pays entier ont vécu, au milieu du XIX^{ème} siècle, un épisode historique peu évoqué et cependant riche d'enseignement.

Dans une Europe où les idées démocratiques progressent, le régime royaliste de la France incarné par Louis Philippe conduit à la Révolution. Le 23 février 1848, Paris se couvre de barricades. Le roi s'enfuit. Les députés républicains envahissent la chambre, emmenés par Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Louis Blanc, entre autres.



Association 1851
Pour la mémoire des Résistances républicaines

PROCLAMATION



Citoyens des Basses-Alpes,

Le Pacte fondamental vient d'être brutalement déchiré par celui qui avait juré de le respecter.

Napoléon Bonaparte, traître et parjure, voulait assouvir, à l'aide de la guerre civile, son ambition effrénée, mais le Peuple, partout debout, déjoue sa criminelle attente et répond majestueusement à son attentat. Il se rappelle que le vieil honneur français est sous sa sauve-garde, et que la République et la Constitution ont été confiées à leur patriote.

Citoyens, quand le Peuple se lève, ce n'est pas la jacquerie qui s'organise, c'est l'Ordre et la Liberté qui se reparaissent. Quand le Peuple se lève, c'est le Juge qui appelle les traîtres à ses Assises souveraines; c'est le Maître qui reprend sa place. Rien n'est plus que lui.

Quant à vous, Citoyens des Basses-Alpes, qui tous avez abandonné vos foyers sans un regret, sans une hésitation, au seul nom de Devoir et de Liberté, vous avez bien mérité de la Patrie. Elle le proclame. Elle paiera sa dette, nous nous en portons forts au nom de la République et de la Constitution. Votre œuvre est trop admirablement comprise pour ne pas être admirablement achevée. La Justice et la Liberté doivent seules vous y aider par leur toute puissance accrue de toutes les forces que leur apporte et votre patriotisme et votre dévouement.

Le Comité de résistance,

AILLAUD de Volx, AILLAUD Pierre,
BARNEAUD, Ca. COTTE et BUISSON.

Le 24 février 1848, la seconde République est proclamée et génère la liberté de presse, de réunion et d'association, l'abolition de l'esclavage, l'élection de la prochaine Assemblée, la Constituante, au suffrage universel (masculin !). Cette assemblée donne cependant la majorité aux républicains conservateurs qui écraseront dans le sang la révolte des ouvriers au mois de juin 1848.

Louis Napoléon Bonaparte, neveu de l'empereur Napoléon 1er, est élu président pour une durée non renouvelable de quatre ans suivant la Constitution de 1848. La France, à partir de 1849 est dirigée par le parti de l'Ordre puisque les élections législatives ont donné la majorité aux royalistes. Les libertés fondamentales d'expression, de réunions sont de nouveau bafouées. Le droit de vote est retiré aux ouvriers itinérants. Le clergé surveille l'école publique grâce à la loi Falloux.

Louis Napoléon Bonaparte, ambitionne de devenir empereur. Soutenu par l'armée, il décide de passer outre la Constitution et prépare un coup d'État du deux décembre 1851. Il fait arrêter des députés républicains avancés, en particulier du Parti de la Montagne, écrase le soulèvement parisien, le .../...

.../...député Baudin meurt sur une barricade, Victor Hugo s'exile pour vingt ans. Jusque-là, l'Histoire est connue.

Mais, à travers l'hommage aux Républicains de Saint-Martin-de-Brômes rendu par la commune, inauguration, exposition, conférence, film documentaire, vous allez approfondir l'entrée en Résistance à cette prise de pouvoir illégale des Républicains des Basses-Alpes, du Var et de nombreux autres départements.

Ces milliers de citoyens en mouvement voulaient une République de justice sociale, qui permette l'accès à la propriété pour tous, la fin de l'usure, l'accès à l'instruction gratuite et obligatoire, la démocratie à tous les niveaux, à commencer par la commune. Ils portaient pour défendre cet idéal évoqué mainte fois lors de réunions souvent clandestines et de discussions politiques menées dans les villages les plus isolés. Alors, sûrs de leur bon droit, au péril de leur liberté, de leur vie, dans le froid de décembre, ils se mirent en marche pour défendre la Loi, de Saint-Martin-de-Brômes, Ils payeront lourdement le tribut de leur

Une semaine dédiée aux événements de 1851

Conférence, film et exposition autour de l'insurrection de 1851 vous sera proposé du **Vendredi 11 mai au samedi 19 mai** avec l'association départementale.

conscience politique.

La Justice, l'Égalité. Comme vous le verrez à travers la semaine d'Histoire organisée dans la commune l'Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines qui œuvre à la reconnaissance de ces gens de peu qui se levèrent pour un idéal républicain de progrès démocratique et social, de 1851 à nos jours, quand la Résistance s'imposera pour défendre la dignité, est honorée d'être associée à cet événement dans ce village.

*Colette Chauvin
Pour l'Association 1851*



Vie associative

LE COMITÉ D'ANIMATION SOCIO CULTURELLE

Des nouvelles du CASC

La prochaine assemblée générale qui se tiendra le 26 mars sera pour nous l'occasion de vous présenter notre association.

En effet beaucoup d'entre vous se questionnent sur nos activités, aussi nous allons en quelques lignes vous les faire découvrir.

Le CASC, anciennement Foyer Rural, fut créé il y a quelques années, dans le but d'offrir aux Saint-Martinois et aux communes des alentours, ainsi qu'à toutes les personnes désireuses de découvrir notre beau village, des animations, des activités et des rencontres.

En participant à notre assemblée, vous enrichissez notre association de votre présence et de vos idées.

Nous sommes aujourd'hui 62 membres, pourquoi ne pas nous rejoindre et partager avec nous ces bons moments ?

Notre conseil d'administration est composé de 15 membres dont 6 constituent le Bureau.

Tout cet ensemble se réunit une fois par mois afin de définir les actions anciennes et nouvelles à mener.

Toute cette équipe œuvre bénévolement tout au long de l'année.

Les nombreuses activités que nous énumérerons plus loin, ne seraient possible sans la volonté des bénévoles, des adhérents et les aides de notre mairie et de la DLVA, qu'ils en soient ici remerciés.

.../...



La pastorale

Vie associative suite...

Cette confiance témoigne de notre dynamisme. Nous espérons d'ailleurs aller plus loin, en cherchant des partenaires départementaux et régionaux, et pourquoi pas, trouver des sponsors.

Nos activités permettent, outre le fait de nous retrouver, de faire découvrir notre patrimoine local grâce à la mise à disposition de la part de la municipalité de lieux remarquables.

Ainsi, la cour de l'ancienne école est devenue un Lieu de spectacle, l'église permet des concerts, les aires de la tour, la place et les rues du village lieux incontournables des Oralies dans les années 80 permettent la présentation depuis 2006 de notre Pastorale.

Soucieux d'améliorer nos projets et nos actions qui sont le fruit d'une longue expérience, nous avons décidé cette année de perfectionner notre bénévolat en faisant l'acquisition de matériel de sonorisation et lumière et en proposant à notre équipe des formations à ces techniques nouvelles.

D'ailleurs, l'idée serait d'inciter des jeunes à s'investir dans cette activité et de leur proposer également des formations.

Parlons maintenant de nos actions.

En adhérant au CASC, vous pourrez participer aux nombreuses activités qui sont proposées : Des idées nouvelles naissent.

Parmi elles, se rapprocher des autres



La pastorale

associations, dans le but de générer des liens intergénérationnels (Parents d'élèves, artisans-commerçants, Amis du Colostre, et pourquoi pas les commerçants eux-mêmes ?)

Le CASC se veut dynamique et ouvert à tous. Non seulement nous vous invitons à venir assister à notre assemblée générale, mais nous serions ravis de partager avec vous le verre de l'amitié autour de l'apéritif qui suivra. L'occasion d'échanger, de discuter et de débattre.

Toutes les idées nouvelles et tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus, vous pouvez d'ailleurs déposer vos idées et vos coordonnées dans la boîte aux lettres du CASC (Hall mairie)., les cartes seront disponibles après l'AG

Contact :

casc.smdb@gmail.com

Des activités permanentes

Le club de Scrabble : Tous les mercredis après-midi

Le club de lecture : Choix d'un ouvrage et débat

L'Atelier théâtre : Tous les lundis (volonté en 2022 de jouer des pièces sur le territoire DLVA et au-delà.)

La Chorale : Tous les lundis

La gymnastique : Reprise depuis septembre, tous les lundis soir

Les vendredis de Saint Martin : Créés en 2021, spectacles variés tous les 1ers vendredis de chaque mois.

Des activités chaque année

La Pastorale de Noël : le 24 décembre

Les Coups de cœur : Divers spectacles sur 5 jours en juillet

Le Manteau de Brômes : 6 ou 7 saynètes présentées en Mai

La danse folklorique (pour la pastorale, à développer en 2022)

Les sorties culturelles : visite de sites remarquables, de musées...

LES AMIS DU COLOSTRE

Notre assemblée générale a enfin pu se tenir le 8 février 2022, à la salle des fêtes.

Trente-et-une personnes étaient présentes et nous les en remercions une nouvelle fois.

Nicole Pianetti, notre présidente, a ouvert la séance en rendant hommage à nos adhérents disparus au cours de ces deux dernières années :

Mmes Yvette Corniglion (Montagnac),
Lucie Desolme (Saint-Martin),
MM Yves Guindon, Michel Lepizzera,
Albert Tomas (Saint-Martin) et
Marcel Erminelli (Allemagne).

Suite à la démission de plusieurs membres, un nouveau C.A a été nommé. L'élection du bureau aura lieu en mars 2022.

Cette réunion s'est terminée dans la bonne humeur et le plaisir de nous retrouver autour des gâteaux des rois et des galettes offerts aux adhérents.

Programme prévisionnel 2022 susceptible d'être modifié

Mardi 22 mars : FLORILÈGE à MEYRARGUES
Autocar – Restaurant – Spectacle Cabaret

Dimanche 22 mai : GRAND LOTO

Mardi 14 juin : Pique-nique – Concours de boules – Jeux – cartes

Jeudi 14 juillet : Brocante

Octobre : Repas des anniversaires

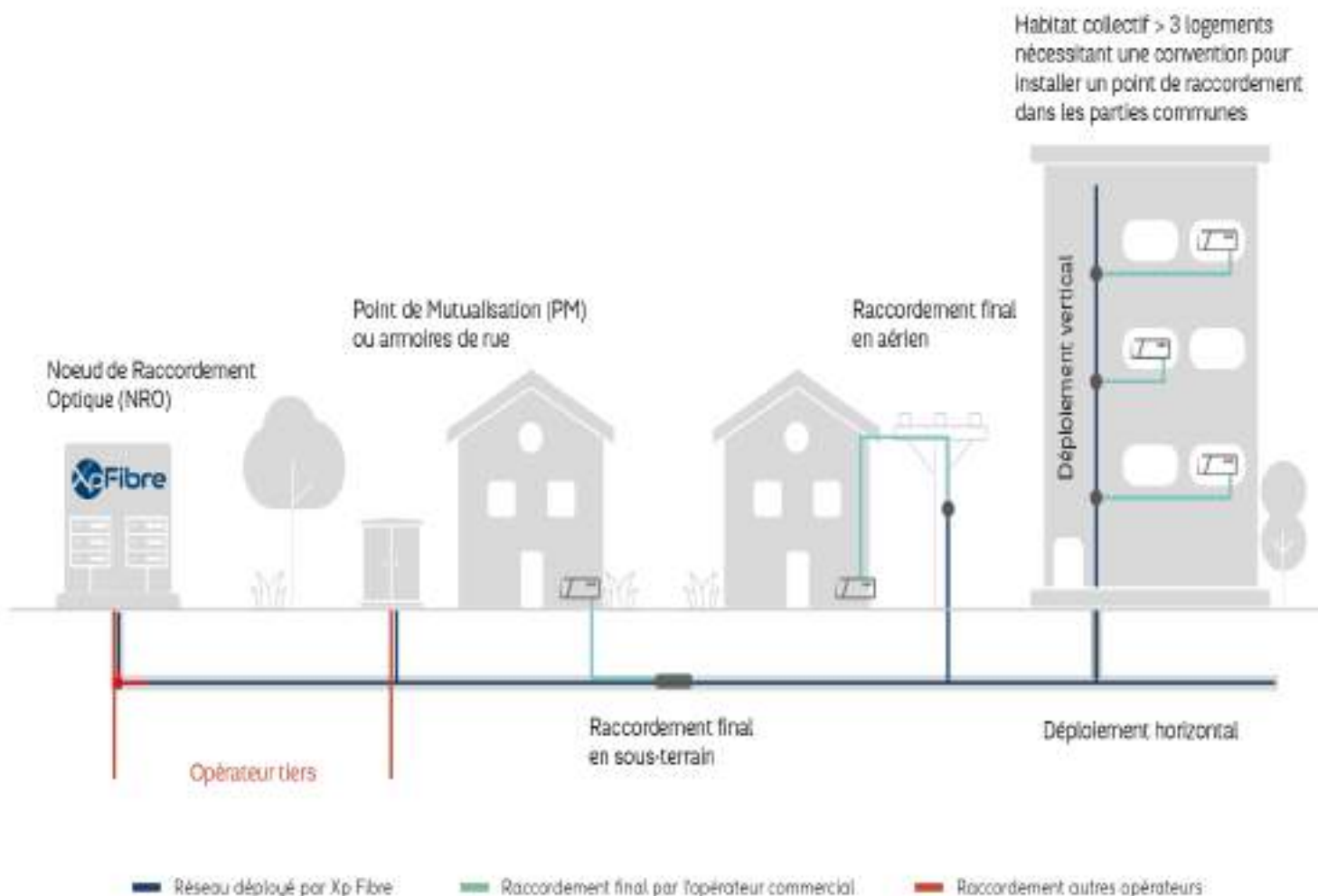
Chaque mardi à
14 h 30
Rencontres amicales à
la Maison des
associations,
jeux divers, goûters.



Mini croisière à Aigues Mortes



SCHÉMA EXPLICATIF DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN ZONE MOYENNEMENT DENSE



Nouvelles entreprises faites vous connaître en mairie pour apparaître dans la prochaine édition

TOUT SAVOIR SUR LA TAXE DE SÉJOUR EN 7 POINTS

Qu'est-ce que c'est ?

Créée en 1970, la taxe de séjour a été mise en place dans les stations classées de tourisme qui souhaitaient couvrir les dépenses liées à l'accueil des touristes. Le cercle des communes éligible s'est élargi au fil des années.

En 1999, la taxe de séjour est devenue instituée par les établissements publics de coopération intercommunale (tels que DVAgglom) qui respectaient les critères applicables aux communes.

Pourquoi a-t-elle été créée ?

Les recettes de cette taxe permettent aux collectivités locales de disposer de ressources complémentaires pour développer l'économie touristique sur leurs territoires et améliorer leur attractivité. Ainsi, les touristes contribuent à financer une partie des charges engendrées par le tourisme.

Qui paye la taxe de séjour ?

La taxe est payée par le touriste, quel que soit son motif de déplacement (agrément ou affaires). Elle est établie uniquement sur les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire. La réglementation prévoit des exceptions comme, par exemple, les personnes mineures.

Qui la collecte ?

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs (professionnels et non-professionnels) qui la reversent à Durance Luberon Verdon Agglomération via une régie de recettes dédiée et installée au siège administratif de l'Office de Tourisme Communautaire. La collecte par les opérateurs numériques a été interdite de façon facultative par la Loi de finances 2015. Puis elle a été rendue obligatoire par la Loi de finances 2018, avec application au 1er janvier 2019. Airbnb, Booking et Abritel-Homestay sont les trois principaux opérateurs numériques en France.

Qui reçoit le produit de la taxe de séjour ?

Le code du tourisme (article L333-7) précise que « lorsqu'un office de tourisme communal ou intercommunal est constitué sous forme d'EPIC, le produit de la taxe de séjour perçu par les communes incluses dans son périmètre de compétence lui est obligatoirement reversé ».

Avec quels outils ?

DVAgglom s'est dotée d'une plateforme d'information, de déclarations et de paiement de la taxe de séjour. Cette plateforme est gérée par l'Office de Tourisme Communautaire ; elle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2017.

En complément, depuis le 1er janvier 2020, DVAgglom s'est équipée de la solution « DecloLoc » afin de démocratiser la déclaration CERFA de mise en location de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes. Rendez-vous sur duranceluberonverdon.tourisme.fr et www.decloloc.fr pour en savoir plus.

Quel est le bilan depuis le 1er janvier 2017 ?

Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020, les hébergeurs ont déclaré 5 259 595 nuitées, représentant 4 389 763,81 euros. En complément, depuis 2019, les opérateurs numériques ont déclaré 421 411 nuitées représentant 349 771,31 euros, 6% de la taxe est collectée par les hébergeurs de Gréoux-les-Bains, 24% par les communes du Verdon et du plateau de Valensole, et 14% par Manosque et les communes du Luberon et du secteur d'Oraison.



TOUT SAVOIR SUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME

Le classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le locataire effectue une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.

Les avantages ? Pour les locataires

Le fait de bénéficier d'un classement officiel en meublé de tourisme est pour tout locataire un gage de qualité et de sérieux de votre offre de location.

En effet, un organisme tiers évalue le niveau de confort et de prestation de votre location et apporte sa caution avec ce classement. Cette marque de reconnaissance est donc un atout commercial fort et vous permet de vous démarquer par rapport à votre concurrence, notamment grâce au logo et le panneau officiel de « Meublé de Tourisme ».

Une lecture plus aisée pour les locataires potentiels, surtout étrangers, qui ont une référence qualitative.

Les avantages ? Pour les loueurs

Lorsque votre meublé est classé vous bénéficiez d'un avantage fiscal, puisque qu'un abattement forfaitaire de 71 % au lieu de 50 % en cas de non-classement, est appliqué sur les revenus de location.

La possibilité d'adhérer à l'ANCV et de pouvoir ainsi accepter les règlements par chèques vacances.

La procédure

Le loueur du meublé (ou son mandataire) doit faire réaliser une visite de son meublé. Il s'adresse à un organisme de son choix parmi ceux qui figurent sur la liste des organismes accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou la liste des organismes visés au 2° de l'article L. 324-1 du code du tourisme.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de la mairie où se situe votre meublé de tourisme ou sur le site Internet d'ATOUT France www.classementatout-france.fr



Les cas dérogatoires :

- Les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique ;
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents et/ou d'intérêt biologique) situés à moins de 3 mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris ;
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris.

Qui contrôle ?

C'est le maire qui a la responsabilité du contrôle des obligations légales de débroussaillage sur sa commune.

Qui Constate les infractions ?

Ce sont les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres, et les agents de police judiciaire habilités à rechercher et à constater les infractions forestières.

Quelles sont les sanctions ?

Outre le risque collectif qu'il engendre, le non respect de l'obligation de débroussailler expose le propriétaire à une amende de 135 à 1500 euros et à une mise en demeure de réaliser les travaux, à défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, en savoir plus sur la réglementation en vigueur ou vous sensibiliser à la problématique « feux de forêts » plusieurs sites d'informations sont à votre disposition :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
www.onf.fr
www.prevention-incendie-foret.com
www.cfm.org

04 92 00 11 11
04 92 00 11 12
04 92 00 11 13
04 92 00 11 14



PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

D.F.C.I.



Les obligations de débroussaillage dans les Alpes de Haute-Provence

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

Le débroussaillage a pour objectif de limiter la propagation des incendies de forêts et d'en diminuer l'intensité grâce à la réduction de la végétation combustible, en rompant la continuité.

Il permet d'éviter ou de ralentir les départs de feux accidentels à proximité des habitations et d'assurer la sécurité des biens et des personnes face aux flammes. Il améliore la sécurité et l'efficacité des secours et facilite ainsi l'extinction des feux.

Quelle est l'efficacité du débroussaillage ?

Le rôle du débroussaillage est prouvé

Des retours d'expérience sont régulièrement effectués après les grands feux pour évaluer l'efficacité du débroussaillage autour des habitations.

Ces études confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80% des cas.

À l'inverse, près de la moitié des habitations mal ou pas débroussaillées subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.



Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriétés (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

Le débroussaillage en 7 points

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- 2 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
- 3 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
- 4 la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
- 5 l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
- 6 la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- 7 l'élimination de tous les végétaux coupés.

AVANT



APRES



ZOOM SUR LE COMPOSTAGE

DES ENJEUX ECOLOGIQUES ET ECONOMIQUES

Composter c'est ramener à la terre une partie des nutriments qu'on y a prélevés notamment par la culture de plantes vivrières: fruits, légumes et autres céréales...

Composter permet de réduire significativement les quantités de déchets ménagers, il contribue donc à alléger ses poubelles et la facture.

COMMENT COMPOSTER



Les déchets de jardin, tontes de gazon, fleurs fanées, mauvaises herbes... peuvent être compostés.

Les restes de repas, feuilles de salade, épluchures, coquilles d'œuf, marc et filtres de café, mouchoirs en papier, cendres de bois, sciures et copeaux... vont également dans un composteur.

Il faut brasser le compost lorsqu'il est trop compact, l'arroser lorsqu'il fait trop chaud et qu'il est sec au toucher. Les micro-organismes transforment les déchets en humus.



Pour un résultat optimal, il faut mettre le composteur dans un coin semi-ombragé, à l'abri du vent, sur une surface plane et sur un sol retourné où l'eau de pluie ne peut pas s'accumuler.

On peut composter toute l'année, même si le processus est ralenti en hiver en raison des températures basses et des déchets de jardin moins importants.

2021

Une année en images

Échanges sur le chantier de la piste St Jean avec les services de DLVAgglo-février



Rencontre avec le Président de DLVAgglo-janvier



Réunion de travail route de la Palud



Arrivée de la 4G



Journée de l'environnement-juin



Festival Poètes des Hautes terres-juin



Création d'un mur de clôture à l'école



Inauguration de la bibliothèque maison des associations-juillet



Coups de Cœur-juillet



Fête du village-Août



Rubans du Patrimoine-septembre



Marché de Noël



chants des enfants de l'école-décembre



Colis de Noël-décembre



Chorale à l'église-décembre

Mireille Chong

Un bout de femme passionnant

SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES Elle est l'âme socio-culturelle de la commune. Une figure incontournable qui, mieux que personne, sait partager et motiver, à la culture et aussi à la cohésion sociale

Depuis presque quinze ans, l'hyperactive Mireille Chong, âgée aujourd'hui 74 ans, profite d'une retraite d'enseignante bien méritée, installée sur la colline qui surplombe le vieux village, dans la villa familiale occupée par ses parents dans les années 70. Une maison de vacances devenue sa résidence principale et antique, son bastion du bonheur. "Les cupétes nous distaient. Mais qu'est-ce que vous allez nous enlever à Saint-Martin de Brômes ? Je leur répondais : "Si je ne trouve rien à y faire, je créerais un choral, dans une prison de femmes. C'était une de mes profondes envies". Son intégration immédiate au village en a décidé autrement. "Je n'aime pas chanter, je suis musicienne, chef de choral, mais j'ai une passion chevillée dans le cou : j'aime partager. Alors, lorsque j'ai vu une petite troupe de théâtre, j'ai dit : "C'est ça, ça va".

Un dévouement naturel

Lorsqu'on lui fait remarquer qu'elle méritait les plus grands honneurs, pour ce dévouement sans borne à son village, à la musique et aux chorales, Mireille Chong répond avec humour "Une croixonne de patience, j'accepterai peut-être". Depuis 2007, d'abord aux côtés de son compagnon, Alain Jarige, puis seule, Mireille Chong est le papillon théâtre et choral de Saint-Martin de Brômes. Un dévouement apprécié des Saint-Martinois. D'un dévouement sans limite à la commune. Et surtout d'une générosité incroyable. Avec un nombre de participants plus réduit mais avec la même énergie. Mireille Chong continue ses activités culturelles. Elle anime l'atelier théâtre du "Manteau de Brômes" qui se consacre par les représentations, dans le cadre du Festival de théâtre et musique des "Coups de cœur de Saint-Martin de Brômes", par la représentation de spectacles organisés et mis en scène par elle-même comme le "Foyseau-Cocorinne", organisé dans la Cour de l'Ancienne école, en juillet 2021.

Pince à la musique

Ces années sans permission de découvrir des spectacles régionaux de qualité, notamment avec les "Peuples des hautes Terres" de Valensole, mais aussi d'éviter la frustration des comédiens du "Manteau de Brômes" de travailler pendant une année, pour ne jouer qu'une seule fois. Depuis des années, la troupe dirigée par Mireille Chong illumine la soirée d'ouverture des "Coups de cœur de Saint-Martin de Brômes" et au fil des années a connecté avec sa petite troupe et sa chorale plusieurs spectacles. Et, chaque deuxième week-end du mois de mai, depuis plus de dix ans, Mireille Chong propose "Le Manteau de Brômes", un spectacle de saynètes écrites et jouées par les Saint-Martinois. Trois mois de travail et répétitions pour les auteurs, comédiens, étudiants, concepteurs des décors et pour l'atelier couture/création de costumes. Avec pour résultat, un spectacle qui se joue trois fois, dans une salle comble à chaque fois.

Reprenant, à la mise en scène, le flambeau d'Alain Jarige, Mireille Chong poursuit une nouvelle fois, son



Depuis presque quinze ans, l'hyperactive Mireille Chong, âgée aujourd'hui 74 ans, profite d'une retraite d'enseignante bien méritée.

la Principale. Mireille Chong fut toujours une animatrice, un catalyseur, au sein des collèges où elle enseigna et qu'elle dirigea. "À Marseille, l'orchestre du collège mêlait professeurs et élèves. On était ambitieux avec les moyens du bord. Sans financement, uniquement grâce à sa volonté et passion".

Depuis deux mandats, Mireille Chong est membre du Conseil municipal de Saint-Martin de Brômes. D'abord sous l'égide de Jean-Christophe Pétigny, puis dans l'équipe de Laurence Depieds. "Jean-Christophe m'a offert beaucoup de choses, en regardant que j'étais prof de lettres - alors que j'étais Alain (Mireille) - de m'occuper du journal municipal. Lorsque j'ai arrêté, ce fut un soulagement, un vrai défi de continuer l'information. Sans information mais avec style et peps. Mireille Chong a instauré ses "Mardis". Elle écoute et prend des notes. "Je rigole et me mets à la disposition du Saint-Martinois, qui ont un problème à signaler, une demande à formuler, de réviser un vote, j'en ai fait part à mon tour. On y juge en rapidité et en simplification de démarches administratives", confie Mireille Chong, qui participe aussi à la commission culturelle municipale et au CCAS (Caisse Central d'Action Sociale).

La fameuse Pastorale de Noël

En 1980, Mireille Chong, aux côtés, et Alain Jarige, à la mise en scène, ont participé à la création de la Pastorale de Noël, événement dépassant plus de huit cents personnes, chaque 24 décembre à la tombée de la nuit. "Dès la deuxième année, je me suis occupée de la partie Chorale de la Pastorale avec qu'Alain Jarige m'a permis de la mise en scène. L'année-là a décidé de se retirer et a confié la place à Gilles Gressard, j'ai continué à m'occuper de la partie chœur et chorale." Quand on lui demande ce qui la motive, Mireille Chong avoue son désir et répondire : "Je fais tout cela, pour mes plaisir en assistant de faire plaisir aux autres. Voir les gens content de partager avec nous et partager avec les gens est une grande récompense". Parce que le bénéfice numérique fait en valeur... conclut Mireille Chong, avec un rire si personnel.

"Un succès aussi fou qu'immediat"

"Nous sommes venus avec compagnie (aujourd'hui 10000). Alain Jarige et moi, nous présentons au théâtre de l'époque, Jean-Christophe Pétigny. Nous avons proposé une mise en scène de Noël, pour Alain qui était enseignant de Lettres et, pour moi part, un maître de conférences musicales, la création d'une chorale. On n'a joué qu'une seule fois, par manque de participants. En fait, le succès fut aussi fou qu'immediat. Une cinquantaine de chanteurs et chanteuses, nous arrivèrent, se sont alignés avec engagement à des heures difficiles. Musique sacrée. Musique classique du XVIII et XIX siècle. Musique de la renaissance. Chœur de Noël. Et chœur traditionnels provençaux...".

Tout de ce premier succès lui fut proposé à Mireille Chong de diriger la chorale gressillienne "Lollu", un chœur de femmes, avec de très jolies voix, qui, s'accroît, fait de combinateurs, au bout de quatre ans. Mais, entre-temps, à partir de 2011, faisant suite au départ de Bernard Vini, Mireille Chong se vit "embarquée par économique", "Je revais de votre côté (vieux) pour relancer la chorale traditionnelle "Allegretto". Et cela continue depuis plus de dix ans".



Mireille Chong incarne ce qu'est le vrai "bénévolet" et l'implication personnelle dans la vie socio-culturelle d'un village.

AGENCIER

Les animations ont pu avoir lieu malgré la crise sanitaire

En ce début janvier, Laurence Dépièdes a choisi de présenter ses vœux et de faire le bilan de cette année pas comme les autres et d'annoncer ses projets pour le village, en plein air. Pour la seconde année, les vœux de bonne année ont été présentés par vidéo. *"Nous avions programmé des vœux mais, cette année encore, nous avons été contraints de les annuler, le contexte sanitaire n'y étant pas propice"*. Après avoir rappelé les quelques rendez-vous "festifs" qui ont pu avoir lieu au village (la fête d'été, les compétitions de boules, les Coups de cœur, la brocante ou le marché de Noël), Laurence Dépièdes a tenu remercier tous les bénévoles, agents communaux et membres du Conseil municipal, grâce à qui le village a pu continuer à avoir une vraie vie sociale. Elle dresse par la suite le bilan des travaux qui ont pu être effectués, malgré la pénurie des matières premières que rencontre le pays. Notamment la réfection du chemin de La Palud, la sécurisation de clôture de l'école, la nouvelle Poste communale, la numérotation des habitations ou la dénomination des voies et chemins du village.

Saint-Martin de Brômes s'est aussi doté d'une nouvelle bibliothèque, animée par des bénévoles et travaillant en étroite collaboration avec les enseignants et les enfants de l'école. Cette bibliothèque se double d'une Maison des associations. Le plus remarquable est que ce bâtiment en un



Lors de la vidéo disponible sur Youtube, la maire de Saint-Martin-de-Brômes a énuméré les projets prévus pour l'année 2022.

/PHOTO G.G.

chantier participatif et que le lieu est confié quasiment en autogestion aux membres des associations.

Côté communication, ont été créés un nouveau site internet et des dépliants touristiques communaux. *"Notre volonté est de mettre en valeur les richesses de notre territoire. C'est en ce sens que nous avons obtenu le label 2021 "Rubans du patrimoine" et sommes en attente de la commission d'homologation "villages et cités de*

caractère".

Les projets à venir pour 2022 sont nombreux : étude du sous-sol et restauration de la Tour, aménagement du parvis de l'église, économie d'énergie sur les bâtiments communaux avec l'implantation, sur les parcelles communales, des premiers panneaux photovoltaïques. Après les grands aménagements de terrassement, les plantations, en vue de la renaturalisation du Colostre, continueront de plus belle. *"Et,*

cette année, grâce à DELVAgglo, nous avons pu obtenir la réfection de la piste communale du chemin Saint-Jean. Nous sommes une équipe engagée pour le village et au travail", conclue Laurence Dépièdes.

"Il fait bon vivre, à Saint-Martin de Brômes. Sachons profiter de ces moments quotidiens qui font encore notre bonheur. Concentrons-nous sur ce qui me paraît essentiel : renforcer nos liens sociaux!".

G.G.

Source : La Provence - 2 février 2022

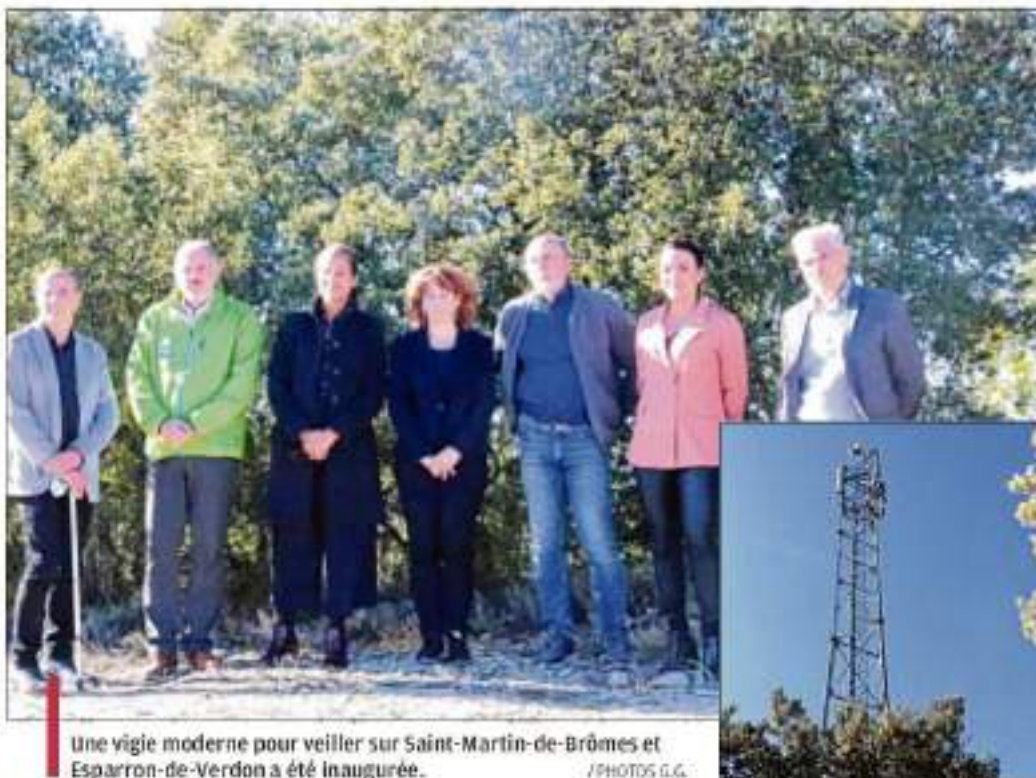
Une nouvelle antenne relais 4G, partagée avec Esparron

En un frais après-midi de cette fin février, devant un pylône d'antenne 4G, à 400 mètres, aux abords d'une piste rurale d'accès difficile, se sont réunis un certain nombre de notables régionaux, sous l'égide de Laurence Dépieds, maire de Saint-Martin-de-Brômes, et Guy Burle, maire d'Esparron-de-Verdon. Projet lancé en 2019, par l'ancienne équipe municipale de la commune, cette antenne relais, en service depuis septembre dernier, a permis l'installation de la fibre et d'une téléphonie beaucoup plus performante. Outre le mieux-vivre apporté aux consommateurs, l'installation de la 4G est un atout majeur pour accroître la sécurité, surtout en cette région propice aux incendies estivaux.

La fin des zones dites blanches

La 4G offre aussi une sécurisation maximum des pistes VTT ou encore du GR 4. " Cette Tour du XXI^e siècle est une seconde vigie, après la tour du XIV^e siècle qui surplombe Saint-Martin-de-Brômes ", s'amuse Laurence Dépieds, ajoutant " La communication est un atout majeur de notre société. La couverture téléphonique et internet est primordiale, au moment où l'on privilégie le télétravail. C'est également un enjeu touristique important. Il n'y aura plus cette saturation élevée du réseau, pendant l'été ! "

Le programme New Deal, lancé par l'Etat, pour résorber l'ensemble des zones dites "blanches" et "grises" de cou-



Une vigie moderne pour veiller sur Saint-Martin-de-Brômes et Esparron-de-Verdon a été inaugurée.

/PHOTOS G.G.

verture téléphonique sur l'ensemble du territoire national. Enedis, en lien avec la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et le Département, a été le facilitateur du raccordement de l'antenne relais, enjeu essentiel pour le développement des collectivités locales. Il est important de ne pas oublier que, si Enedis, s'est vue confier une mission de service public, le réseau appartient aux collectivités ! Sur un programme national composé de 52 sites pour accueillir les pylônes, 16 sont déjà en place, dont celui de

Saint-Martin de Brômes.

Nathalie William a souligné que " le département soit pleinement engagé dans l'avancée du numérique sur notre territoire. Que, même si le pylône est en service depuis septembre, il était important de marquer cette étape finale d'un projet qui change autant la vie des habitants des deux communes. "

" Enedis intervient aux côtés des opérateurs locaux afin que le raccordement se passe dans les meilleures conditions ", remarque Sébastien Matheron, directeur Enedis Alpes du Sud.

Cette antenne 4G était au départ prévu pour desservir Saint-Martin-de-Brômes. Un raccordement jugé comme essentiel pour une commune souffrant d'un réseau internet et téléphonie plus que médiocre. Mais, en déplaçant ce pylône de quelques mètres, la 4G pouvait aussi améliorer de façon significative la vie des Esparronnais. " Ce pylône réunit nos deux villages se réjouit Guy Burle, confirmant ainsi la bonne communication au sein de l'intercommunalité. "

G.G.

Source : La Provence - 1er Mars 2022

UNE PÉTITION A ÉTÉ LANCÉE À SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES

"Une suppression qui sera lourde de conséquence"

Depuis que la nouvelle est tombée, hier matin, les Saint-Martinois se rendent dans les commerces, où les attend une pétition qui a déjà recueilli les signatures de plus de la moitié de la population. La raison de cette colère justifiée est la fermeture d'une classe pour la rentrée 2022. "Notre classe a été proposée à la fermeture et validée par le DASEN. Et ce, malgré tous les éléments que nous avons apportés à sa connaissance (augmentation d'élèves). Bien

que nous soyons en bonne voie de stabiliser nos effectifs, rien n'y a fait." Ces dernières semaines, la maire Laurence Depieds s'est entretenue avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale qui lui "avait pourtant donné bon espoir".

Brigitte Roussel-Valeilh, directrice de l'école primaire a également communiqué aux autorités responsables concernées, des informations fondamentales pour ce maintien de classe. Mais, en ce vendredi 25 février dernier, la situation était

tout autre. Soutenue par ses adjoints, la maire met tout en œuvre pour faire pencher cette décision finale qui sera rendue ce 1^{er} mars. "Si décision est prise de fermer une classe, cela sera lourd de conséquences pour la commune", expliquait hier Brigitte Roussel-Valeilh. "Enfants et enseignants vont vivre des moments difficiles. Et nous également... Nous restons mobilisés pour agir" confie Laurence Depieds. **G.G.**

Source : La Provence - 28 février 2022

Écoles : à la veille du conseil une mobilisation renforcée

À Saint-Martin-de-Brômes, les parents ont occupé l'école primaire

Ce lundi 7 mars, à l'heure de la rentrée des classes, une quarantaine de parents (pour 47 enfants actuellement scolarisés), soutenus par de nombreux Saint-Martinois et quelques élus, ont exprimé une saine et pacifique colère, devant la décision de supprimer une classe, dans l'école communale maternelle et primaire de Saint-Martin-de-Brômes. Ce, de facto, dès la rentrée scolaire de septembre prochain.

L'école maternelle et primaire de Saint-Martin-de-Brômes compte, actuellement, 47 enfants. Dix d'entre eux sont prévus pour quitter l'école, à la fin de la présente année scolaire. Ce qui a décidé de la suppression d'une classe.

À l'heure actuelle, seule est arrivée est annoncée en petite section. Et un groupe d'élèves - autour de sept enfants -, habitant Esparron-de-Verdon, viendront renforcer les effectifs. Un accord a déjà été signé entre les Mairies de Saint-Martin-de-Brômes et Esparron-de-Verdon.

Sans oublier l'habituelle prévision de quatre à cinq arrivées annuelles, à Saint-Martin-de-Brômes (pour cause de déménagements et autres migrations professionnelles).

Malgré ces chiffres, plus qu'encourageants, les services de l'Éducation nationale semblent se cantonner dans



L'école compte déjà une classe à triple niveau, en plus d'une à double niveau. Parents et enseignants espèrent aujourd'hui que la suppression d'une classe soit annulée. **(PHOTO G.G.)**

cette décision de suppression de classe, qui sera définitivement rendue ce mardi 8 mars !

"On a déjà une classe à double et une à triple niveau... Dans le cas de suppression, il ne pourrait rester qu'une classe à niveaux et une maternelle... Ou, autre cas de figure, une classe à quatre niveaux avec une maternelle et un cours préparatoire... Il faut

également prendre en compte quatre élèves qui nécessitent un suivi particulier" remarque le corps enseignant de l'école, entouré des parents d'élèves et des élus locaux. Alertés par la maire de Saint-Martin-de-Brômes, Laurence Depieds, les représentants de l'État - la préfète Violaine Demaret, la sous-préfète Natalie William - ont été sollicités

contre la suppression de cette classe de l'école maternelle et primaire de Saint-Martin-de-Brômes. Le sénateur Jean-Yves Roux et la présidente du Conseil départemental Eliane Barreille ont apporté leur soutien. Les députés Christophe Castaner et Delphine Bagarry, également sollicités, se sont montrés plus discrets... **G.G.**

Source : La Provence - 8 Mars 2022



NAISSANCES

Erwan Arthur MAHE

Le 21 février 2022



DÉCÈS

Georges Jean-Baptiste Guy SIRI

le 13 décembre 2021

Raymonde Sophie Adrienne POULTIER

Veuve DELATTRE

le 27 février 2022

Daniel Henri ROBIN

le 1er février 2022

DU HAUT DE LA TOUR n° 101

Dépôt légal : mars 2022 - Laurence Dépieds Maire de Saint-Martin-de-Brômes

Comité de lecture : le Conseil Municipal

© Photo de couverture : L. Dépieds, L. Soleilhac, G. Gressard, J.M. Bouge, M. Decanis, N. Descombes

Tirage : 100 exemplaires –Distribué gratuitement